Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 16 (1877)

Register: Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Table alphabétique des matières

contenues

dans le tome XVI (nouvelle série) du Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne.

1877.

A.

Aarwangen. Division de cette paroisse en plusieurs assemblées politiques Allemagne. Abrogation de plusieurs conventions conclues avec divers Etats de l'— — Frais de traitement et d'enterrement des indigents originaires des Etats de l'Empire d'—	53 85
tions conclues avec divers Etats de l'— — Frais de traitement et d'enterrement des indigents originaires des Etats de l'Empire d'—	85
des indigents originaires des Etats de l'Empire d'—	
Berne. Loi concernant la suppression de l'école	91
cantonale de $-\dots$	67
— Diminution du nombre des places de pasteurs à la cathédrale de —	135
- (Paroisse catholique de). La communauté catholique de Thoune est érigée en suc-	133
cursale de cette paroisse	100

	Pages.
Berne. (Gouvernement de) Voyez Recrues.	
Berne-Lucerne. Décret concernant l'acquisition	
de cette ligne	30
- Décret concernant son exploitation, etc.	40
- Traité d'exploitation entre la Compagnie	
des chemins de fer du Jura bernois et	
l'Etat de Berne	43
Billets de retour et d'abonnement pour les	
courses postales. Arrêté y relatif	66
Bohémiens. Circulaire concernant les — et	
conducteurs d'animaux	64
C.	
Caisse des domestiques. Sa suppression	72
Caisse hypothécaire. Décret confiant à cette	
caisse les affaires de caisse d'épargne .	72
— Règlement sur les affaires de caisse	
d'épargne de la	136
Chemins de fer. Voyez Berne-Lucerne.	
Conducteurs d'animaux. Voyez Bohémiens.	
Confédération. Zone forestière placée sous	
sa haute surveillance	139
Conventions. Voyez Allemagne.	
Correspondance télégraphique dans l'intérieur	
de la Suisse. Loi fédérale y relative .	112
Courses postales. Voyez Billets de retour.	
Culte. Prestations en nature pour les besoins	
du — dans les paroisses catholiques du	
Jura	129

- 193 -	
D. 2	Pages.
Danse. Arrêté concernant les permis extra-	
ordinaires de —	131
Douanne. Division de cette paroisse en plusieurs	٧.
assemblées politiques	53
E.	
Eaux. Police des —	115
Ecole cantonale. Voyez Berne.	
Emoluments en matière de procédure civile	
et de poursuites pour dettes. Déclaration	
concernant l'article 64 de la loi du 12 avril	
1850 sur ces émoluments	33
Enveloppes timbrées. Loi fédérale qui en fixe	01
le prix de vente	81
Etat civil. Bonification des frais pour les	2
registres et les formules d'extraits — Décret d'exécution pour la loi fédérale sur	4
l'état civil et le mariage	134
Evêché catholique national. Décret y relatif	
Examens. Emoluments à payer pour être	00
admis aux — en obtention du diplôme	
d'instituteur d'école primaire et d'école	
secondaire	148
- Ordonnance sur les - de sortie de l'école	
primaire	15 0
F.	
Fabriques. Loi fédérale concernant le travail	
dans les	165
Année 1877.	3

Fondation Haller. Décret qui lui confère la	Pages.
qualité de personne juridique	147
Fondation Tillier. Son règlement	178
Fonds d'école. Voyez Schulseckel.	
Frienisberg. Décret érigeant en personne	
juridique le fonds de secours de l'institut	
des sourds-muets	36
G.	
Guides de montagne et porteurs. Arrêté con-	
cernant l'art. 27 du Règlement du 1er mai	
1874 pour les —	32

Н.	
Habillements. Voyez Réserve.	
Haller (Fondation). La qualité de personne	
juridique lui est conférée	147
r	
1.	
Indemnités. Voyez Pensions militaires.	
Indigents. Frais de traitement et d'enterrement	
des indigents originaires des Etats de	
l'Empire d'Allemagne	91
J.	
	0.22
Jaugeurs. Ordonnance concernant les	100
Jura. Traité pour l'exploitation du Berne-	
Lucerne par la Compagnie des chemins	49
de fer du	43
voyez aussi came or cherge camonque.	

L.

247	Pages.
Législation scolaire. Modifications y apportées	rages.
par suite de la suppression de l'école	
cantonale de Berne	67
Légitimation. (pièces de) Voyez Livrets.	
Lettres d'avis. Circulaires concernant leur	
affranchissement	15,75
Livrets de service militaire. Circulaire relative	
à ces livrets	76
TR. AT	
M.	
Mariages. Fixation des heures de célébration	
des —	92
Voyez aussi Etat civil.	
Monnaies d'argent suisse. Arrêté concernant	
leur retrait	1
Mushafen et Schulseckel. Emploi du produit	
de leurs biens	155
Mutations d'immeubles. Leur notification .	13
D	
1.	
Pasteurs. Voyez Berne, Religion.	
Pêche. Règlement pour l'exécution de la loi	
fédérale sur la —	58
— Décret d'exécution concernant la	145
Pensions militaires. Loi fédérale concernant	
les — et les indemnités	15
Permis extraordinaires de danse	131
Poids et mesures. Ordonnance pour l'exécution	
de la loi fédérale sur les —	5
Voyez aussi Vérificateurs.	

Police des eaux. Loi fédérale concernant la —	Pages.
dans les régions élevées	115
Porteurs. Voyez Guides de montagne.	
Poursuites pour dettes. Voyez Emoluments.	
Prestations en nature. Voyez Culte.	
Procédure civile. Voyez Emoluments.	(2)
R.	
Rations de fourrage. Leur bonification en temps de paix	188
Recrues. Arrêté fédéral concernant la réclamation des gouvernements de Berne et de Soleure tendant à obtenir le remboursement des frais occasionnés par le rassem-	× a
blement des —	56
Régions élevées. Police des eaux dans les —	115
Registres. Voyez Etat civil.	
Religion. Ordonnance concernant son enseignement par les pasteurs	122
Réserve d'habillements dans les cantons. Ordon- nance fédérale sur la formation, l'entretien, l'emploi et le contrôle de cette réserve	23
Rohrbach. Division de cette paroisse en plusieurs assemblées politiques	53
S.	
Schachenhof près de Wangen. La qualité de personne juridique est conférée à la maison d'éducation de	79

Service militaire. Voyez Livrets.	Pages.
Soleure. (Gouvernement de) Voyez Recrues.	
Schulseckel. Règlement concernant l'emploi du produit des biens de ce fonds d'école	155
T.	
Télégraphes. Voyez Correspondance.	
Thoune. Erection de la communauté catholique de Thoune en succursale de la paroisse catholique de Berne	133
Thurnen. Division de cette paroisse en plusieurs assemblées politiques	53
Tillier. (Fondation) Règlement pour la — .	178
Train de lazaret, son effectif et son organi- sation comme 2 ^e division des bataillons du train de la Landwehr	82
Travail dans les fabriques. Loi fédérale y relative	165
V.	
Vérificateurs des poids et mesures. Modifi- cation de l'article 24 de leurs instructions	94
W.	
Wangen (district de) Voyez Schachenhof.	
Wimmis. Le ruisseau de ce village est placé sous la surveillance de l'Etat	78

Z.	
L i,	40
Zollbrück. Décret conférant la qualité de	Pages.
personne juridique à la société de garantie	
de l'école secondaire de cette localité .	35
Zone forestière. Décret d'exécution concernant	
la – placée sous la haute surveillance	
de la Confédération	139